Image not found or type unknown

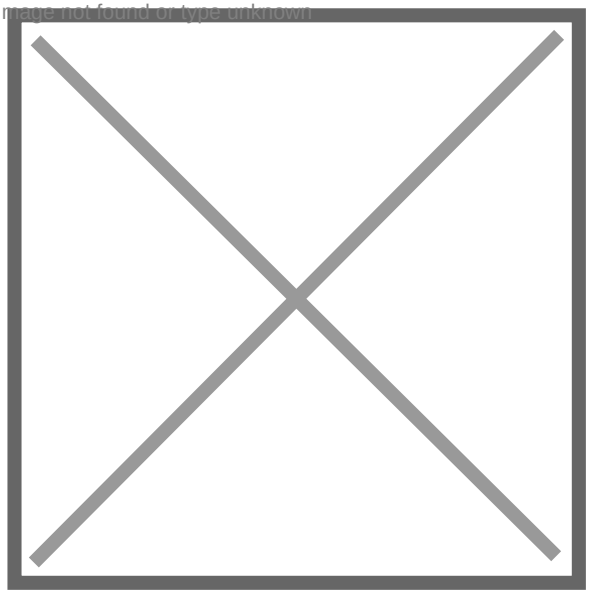

# Divorcer en france apres un mariage au maroc

Par **fefe95**, le **23/02/2009** à **16:06**

je suis mariée au maroc, je suis francaise mais mon mariage n'a pas été transcrit en france.je me suis séparée en 2000.jusqu'a aujourd'hui je suis toujours considérée mariée au maroc car mon ex-mari n'était pas conciliant. maintenant il est d'accord pour divorcer a l'amiable. pouvons nous faires les démarches en france auprès des consulats ou bien devons nous rendre au maroc impérativement pour entamer la procédure?
merci de votre réponse.

Par **aguesseau**, le **12/02/2014** à **18:44**

bjr,
vous pouvez divorcer en france y compris devant un tribunal français;
cdt

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés